

Notice technique pour l'utilisation d'échafaudages – exigence minimale

Seuls des employés formés peuvent effectuer des travaux sur un échafaudage (A.R. 31.08.2005).

Conception d'un échafaudage

- Conforme à la norme européenne EN 12811-1 (1 plancher de travail chargé à 100% de la charge autorisée et 1 à 50%).
- Une couverture avec des éléments dans lequel le vent peut prendre n'est pas autorisée, sauf si autrement spécifié sur le label de l'échafaudage.
- Le levage s'appuyant sur des éléments d'échafaudage n'est autorisé que sur autorisation écrite du monteur de l'échafaudage.

Accès à l'échafaudage

- On ne peut accéder à l'échafaudage que si celui-ci est muni d'un label d'échafaudage validé.
- L'utilisateur effectue un contrôle visuel sur l'ensemble de la construction de l'échafaudage.
- L'échafaudage n'est accessible que par les moyens d'accès prévus. Ceux-ci doivent être dégagés en permanence.
- Lors d'une montée à l'échelle, aucun matériau ne peut être porté en mains et l'échelle est toujours empoignée par les barreaux.
- Les échelles engagées doivent toujours être gravies par l'intérieur.

Risques liés aux conditions climatiques

- L'échafaudage ne peut être utilisé que lorsque les conditions climatiques ne mettent pas en danger la sécurité et la santé de ses utilisateurs.
- En cas de tempête et d'orage, le client doit veiller à ce que d'éventuels filets ou toiles soient roulés et/ou enlevés.

Contrôle de l'échafaudage par l'utilisateur

- Après des conditions climatiques extrêmes.
- En cas de modification de conditions environnementales (travaux d'excavation, circulation et autres)
- En cas d'augmentation importante de la charge (grenailles, gravats de démolition et autres)
- L'utilisateur est responsable de l'entretien et des éventuels contrôles périodiques.

Modification de la construction de l'échafaudage

- L'échafaudage ne peut être modifié que par un monteur d'échafaudage agréé.
- Les rambardes, parois et planchers ne peuvent pas être enlevés ni déplacés.

Prévention de chute d'objets

- Dès la fin des activités, les planchers de l'échafaudage doivent être dégagés par le client/l'utilisateur de tout matériau non fixé (briquillons, plâtras, bois, morceaux de métal, ...)

Démontage de l'échafaudage

- Avant le début du démontage, les éléments d'échafaudage doivent être nettoyés par le client/l'utilisateur, et entièrement débarrassés de toutes matières, grenailles, graisses, huiles, peintures, plâtras et produits chimiques, et plus particulièrement de fibres et de poussière d'amiante.

Utilisation de l'échafaudage

- L'échafaudage ne peut être utilisé que par des personnes ayant reçu une formation par laquelle ils ont pu acquérir les connaissances et aptitudes nécessaires à l'exécution de leur travail lors de l'utilisation d'échafaudages.
- Lorsqu'il est constaté qu'une construction d'échafaudage n'est plus conforme, le label de l'échafaudage doit être retiré, le monteur de l'échafaudage informé, et les travaux sur l'échafaudage interrompus.

Cette notice d'utilisation doit être connue par tous les utilisateurs de l'échafaudage.
